

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N°2022-146 – CONCLUSION D’UNE SERVITUDE DE TREFONDS SUR LES PARCELLES CADASTREES ZS 488 ET ZS 491 SITUEES AU LOTISSEMENT DE LA CHASSELANDIERE

Le 14 décembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 décembre 2022

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	8
Absente	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN  
M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ  
M. André THIBAudeau

**Excusés :**

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)  
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Françoise CRAND)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)

**Absente :**

Mme Christel NORMAND

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

**Rapporteur :**

M. Armel MOYON, 8<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l’Urbanisme et à l’espace rural

Dans le cadre de l’aménagement du lotissement de la Chasselandière 2, le promoteur sollicite la Commune pour instaurer une servitude de passage en tréfonds sur les parcelles cadastrées ZS 488 et ZS 491, afin de permettre le raccordement des eaux usées au réseau collectif route de la Joubrais.

VU l'avis favorable de la commission Cadre de vie et bâtiments, en date du 11 octobre 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme, espace rural, en date du 25 novembre 2022 ;

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la constitution d'une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux usées sur les parcelles cadastrées ZS 488 et ZS 491 situées route de la Joubrais.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à conclure des servitudes, à titre gratuit, sur les parcelles cadastrées ZS 488 et ZS 491 situées route de la Joubrais, avec la société INTUIWEST IMMOBILIER.  
Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge du promoteur.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 15 décembre 2022

Le secrétaire de séance,  
Jonathan HERVÉ

Le Maire,  
Danielle CORNET



### *Pièces annexes : Plan de situation et plan cadastral*

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 15/12/2022.....
- De la publication ou notification le : 16/12/2022.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*